

S
O
U
D
E
I
L
L
E
S

BULLETIN AOÛT 2025

N°21



Édité par la mairie – 200 tirages
Validé par Jean François Lafon Directeur de publication
Participant au bulletin :Carine Taleb



I – MOT DU MAIRE	page 2
II – VIE COMMUNALE	page 3
• 1) Etat civil	page 3
• 2) Commémoration du 08 mai	pages 4 - 5
• 3) Programme commémoration du 15 août	page 6
• 4) Ecole	page 7 - 8
• 5) Collecte sélective	page 9 - 10
• 6) Nouvelle arrivée	page 11
• 7) Buste Saint Martin	page 11
III – TRAVAUX	
• 1) Voirie	page 12
• 2) Eclairage public	page 12
• 3) Location communale	page 12
• 4) Maraîchage	page 13
• 5) Réseau chaleur	page 14
• 6) Exploitation forestière	page 14
IV – BUDGETS	
• 1) Comptes administratifs 2024	page 15
• 2) Budgets primitifs 2025	page 16
V – TARIFS ET REGLEMENTATION	
• 1) Tarifs cantine	page 17
• 2) Taxe foncière	page 17
• 3) Transfert compétence eau	page 17
• 4) Augmentation abonnement eau	page 18
• 5) Voies Vertes Pâles	page 19
• 6) Tarifs réglementation Salle des Fêtes	page 20
• 7) Pêche à l'aimant	page 20
• 8) Usage du feu	page 21
• 9) Arrêté usage de l'eau	page 22
VI – UN PEU D'HISTOIRE	
• 1) 111 ans	page 23 - 25
VII – ASSOCIATIONS	
• 1) Association du Puy de la Tourte	page 26
• 2) Association « La Chasse »	page 27

I – MOT DU MAIRE

C'est toujours avec plaisir que je vous retrouve en ouverture de notre bulletin municipal pour partager avec vous l'actualité et les temps forts de la commune.

Les fortes chaleurs et la sécheresse ont impacté la production d'eau potable. Comme beaucoup de communes du département, nous sommes en alerte; la consommation n'est pas remise en cause. Par contre le remplissage des piscines, le lavage des véhicules ... sont interdits.

Dans ce bulletin, vous trouverez les rubriques habituelles et notamment le pourquoi de la modification du tarif de l'abonnement de l'eau qui était déjà dans le précédent bulletin, pour ceux qui l'ont lu.

Bonne fin de vacances.

Jean - François LAFON

Horaires de la mairie :

Mardi et vendredi : 9H00 – 12H00
et 13H00 – 17H00

Jeudi : 8H30 – 12H00

Permanence des élus samedi :
10H00 – 12H00

Tél / fax : 05 55 93 08 38

Mail : soudeilles@mairie19.fr

Numéros d'urgence :

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Appel d'urgence européen : 112



1. Etat civil



Mariage :

MORGAN Cécile et DESGRANGES Romain le 07 juin 2025

Toute l'équipe municipale leur adresse ses vœux de bonheur.

Naissance :

Noé COELHO le 19 mars de Célia PEREIRA et de Kévin COELHO

Toute l'équipe municipale leur adresse ses vœux de bonheur.



Décès :

- M. SOULARUE Jacques le 04 février 2025
- M. LAPLAZE Jérôme le 27 février 2025
- Mme FARGES Elina le 28/07/2025

L'équipe municipale adresse toutes ses sincères condoléances aux familles

Départs :

- M et Mme DESHOUlieres et leurs enfants aux Pierres Blanches
- M. et Mme LAROCHE au Monjanel
- M. PAUCARD Pierre au Monjanel
- M. RICHARD Kevin au bourg
- M. RAPHAËL au bourg

Toute l'équipe municipale leur souhaite une bonne continuation.



Nouveaux arrivants :

- M. TERNAT Pierre aux Pierres Blanches
- M. MARIE Cyrille et Mme LEVEZIEL Fanny au bourg
- M. LAINE Pierrick à La Terrotte

Toute l'équipe municipale leur souhaite la bienvenue.

2. Commémoration du 08 Mai

Cette année, le 8 mai 2025 représente les 80 ans de la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe.

Le 7 mai, le général allemand A. Jodl signe la reddition inconditionnelle des forces armées allemandes.

Le 8 mai, à 23h01 (heure de Berlin, soit le 9 mai à 01h01, heure de Moscou), la capitulation sans condition du Troisième Reich entre en vigueur.

Mais la guerre dans le Pacifique dure jusqu'au 2 septembre 1945.

La cérémonie s'est tenue comme de coutume, devant le monument aux morts à 11 heures.

Après le dépôt de gerbe, les messages de l'UFAC et du ministre des Armées Sébastien Lecornu ont été lus.

S'en est suivi l'appel aux morts et une minute de silence.

Pour clôturer la cérémonie, les participants se sont réunis autour du verre de l'amitié au sein de la mairie.



MESSAGE de l'UFAC du 8 MAI 2025

Le 8 mai 1945, il y a 80 ans, les alliés britanniques, américains, françaises et soviétiques obtiennent la reddition sans condition de l'armée de l'Allemagne nazie, les 7 et 8 mai 1945, à Reims et à Berlin. Ainsi la barbarie nazie était vaincue, les peuples d'Europe retrouvaient leur liberté et leur souveraineté.

Ce fut le plus important, le plus destructeur, le plus meurtrier des conflits de tous les temps :

- > 100 millions de combattants,
- > 50 millions de victimes en majorité civiles.

Rendons hommage à ces hommes et à ces femmes qui sont entrés dans la résistance et ont combattu pour la Libération de la France occupée par les nazis. Rendons hommage aux combattants de la France Libre et de tous ceux des armées alliées. Depuis août 1944, l'espoir renait avec Paris libéré.

De plus, n'oublions pas la « solution finale » mise en œuvre par les nazis avec les massacres génocidaires organisés industriellement par le recours aux chambres à gaz et aux fours crématoires.

Le 8 mai 1945 portait un espoir de Paix. Aujourd'hui, la guerre est aux portes de l'Europe avec l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Un nouvel ordre mondial voudrait s'imposer à la place de celui de 1945 !

La commémoration du 8 mai 1945 est à la fois un acte de Mémoire, de reconnaissance et un symbole d'espoir pour l'avenir, soulignant l'importance de la Paix et de l'unité en Europe et dans le monde.

La Paix est en Danger sur notre continent. Il nous appartient de faire partager avec les pays européens nos valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Vive la République !

Vive la France !

Message officiel de monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et de madame Patricia Miralles, ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la mémoire et des Anciens combattants, à l'occasion des commémorations du 8 mai.

Le 8 mai 1945, quand la nouvelle de la Victoire parvint à Paris, le général de Gaulle qui incarnait la voix de la France libre et combattante adressa ces mots à la Nation : « *Tandis que les rayons de la Gloire font une fois de plus resplendir nos drapeaux, la patrie porte sa pensée et son amour d'abord vers ceux qui sont morts pour elle, ensuite vers ceux qui ont, pour son service, tant combattu et tant souffert ! Pas un effort de ses soldats, de ses marins, de ses aviateurs, pas un acte de courage ou d'abnégation de ses fils et de ses filles, pas une souffrance de ses hommes et de ses femmes prisonniers, pas un deuil, pas un sacrifice, pas une larme, n'auront donc été perdus !* »

Le sacrifice pour la Victoire avait été immense. Aux soldats morts, blessés, prisonniers ; aux résistants foudroyés ou torturés, s'ajoutaient les civils assassinés et déportés, en particulier les Juifs morts dans la Shoah, ainsi que les champs de ruines laissés par les durs combats de la Libération. La France était meurtrie, mais un peuple entier avait survécu à l'une des pires épreuves de son Histoire grâce au soutien de ses alliés.

Le 8 mai 1945, à l'heure de la capitulation allemande qui allait bientôt être celle de la découverte de l'ampleur des crimes nazis, l'heure était aussi déjà à la reconstruction, pour que jamais ne se reproduisent les erreurs de 1940 et pour que la France renoue avec sa grandeur. C'est dans l'épreuve que se forgent les grandes Nations, et le 8 mai 1945 la France décidait de se choisir un grand destin.

Dans l'effervescence de la Victoire et pour faire écho aux immenses sacrifices consentis pendant les années de guerre, les Françaises et les Français reprenaient confiance en eux-mêmes. Ils choisissaient de redonner au pays son indépendance, sa puissance et sa prospérité dans un monde où tous les équilibres se redessinaient autour de deux grandes puissances.

Cette ambition a permis de construire un modèle français qui fait notre grandeur et notre fierté dans les domaines militaires, sociaux, scientifiques, industriels, économiques et culturels. Aujourd'hui, nous jouissons encore de cet héritage de la Libération, des choix courageux de nos grands anciens. Par-delà les clivages, ils ont su porter le pays vers le meilleur de lui-même.

Alors que le cycle des commémorations du 80^{ème} anniversaire de la Libération se termine, dans un monde où les menaces se multiplient, où des menaces anciennes planent à nouveau sur le pays. Alors que les rapports de force internationaux se reconfigurent, souvenons-nous des sacrifices qu'une génération entière de Françaises et de Français a acceptés pour libérer le pays, pour le reconstruire et pour nous donner les moyens de notre souveraineté.

Vive la République !

Et vive la France !

3. Programme commémoration du 15 Août

A. N. A. C. R.

Corrèze

Les cérémonies se dérouleront le 15 août en matinée sur la base des horaires prévisionnels suivants:

- 9h30 vieux cimetière d' Egletons
- 10h Stèle au carrefour de la Libération,
- 10h15 Lycée Pierre CARAMINOT (ex ENP)
- 10h45 Darnets Stèle au bord de la RD 1089
- 11 h 00 Soudeilles camp d'internement et de travail des étrangers juifs
- 11 h 45 Soudeilles Stèle du commandant LANOT au cimetière

ANACR Comité Meymac-Egletons
MAIRIE DE MEYMAC 19250
anacr.meymacegletons@yahoo.fr

4. Ecole

EFFECTIFS :

La rentrée scolaire 2025/2026 approchant, nous vous communiquons les effectifs prévisionnels pour l'année à venir.

MOUSTIER-VENTADOUR

- **2024/2025:** 20 élèves (4 en petite section – 9 en moyenne section – 7 en grande section)
- **2025/2026 :** ▼ 18 élèves (5 en petite section – 4 en moyenne section – 9 en grande section)

SOUDEILLES

- **2024/2025 :** 15 élèves (5 en grande section – 5 en CP – 5 en CE1)
- **2025/2026 :** ▲ 17 élèves (11 en CP – 6 en CE1)

DARNETS

- **2024/2025 :** 23 élèves (8 en CE2 – 7 en CM1 – 8 en CM2)
- **2025/2026 :** ▼ 20 élèves (5 en CE2 – 7 en CM1 – 8 en CM2)

Horaires :

Moustier-Ventadour et Soudeilles : 9h – 12h et 13h30 – 15h45

Darnets : 8h45 – 11h45 et 13h15 – 15h30

Les écoles de Moustier-Ventadour, Darnets et Soudeilles sont regroupées au sein d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Pour inscrire un enfant à l'école, les parents doivent se rendre à la mairie à laquelle l'école que leur enfant va fréquenter est rattachée.

Il leur faut fournir le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant et l'attestation de radiation de l'école précédente, si nécessaire. Une fois inscrit dans l'une des écoles du RPI, les parents n'auront plus de formalités à accomplir.

Nous souhaitons une bonne rentrée à nos futurs écoliers et souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Nos élèves ont bénéficié de nombreuses activités dans le cadre de leur année scolaire :

Spectacle de cirque graphique, conçu pour du jeune public proposant une revisite contemporaine de trois fondamentaux du cirque : Le corps, la famille et le cercle.

Les élèves des trois écoles du RPI ont eu des ateliers d'une heure, tournés vers le rythme et les percussions, l'exploration et la production des sons avec son corps (body percussion) ou avec des objets.



Tous les ans, l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA) invite écoliers, collégiens et lycéens à participer à plusieurs concours. Cette année en Corrèze et en provenance de tous les secteurs géographiques du département, plus de 200 créations d'élèves ont été présentées à ces concours : une soixantaine d'entre elles ont tout particulièrement retenu l'attention du jury pour leur grande qualité. Une de nos élèves a reçu le premier prix pour le concours « Arts et maths ».



Les élèves ont également bénéficié de nombreuses autres activités comme des séances de piscine, sorties athlétisme et gymnastique, cycle pétanque, cinéma, bibliothèque ...



5. Collecte sélective



MOIS	JOURS (les jeudis)
JUILLET	3, 17 et 31
AOUT	14 et 28
SEPTEMBRE	11 et 25

Pour des raisons économiques, pratiques et écologiques, la collecte des sacs jaunes prendra fin le 1^{er} octobre 2025.

Comment ça marche ?

Les emballages devront :

- être déposés en vrac.
Il est important de ne pas utiliser de sac !
- doivent être déposés directement dans les conteneurs prévus à cet effet.
- être tous triés et déposés dans les points de collecte dédiés (plastique, métal, carton, verre ...)

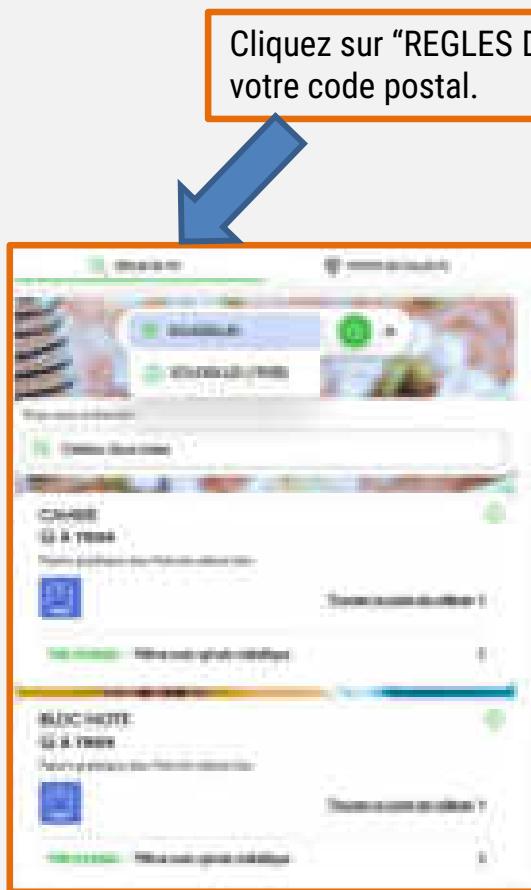


Un sac cabas sera offert par la Communauté de communes fin septembre / début octobre et distribué par la mairie afin de faciliter le stockage et le transport des déchets jusqu'au point de collecte.

Besoin d'aide ?

Télécharger l'application "Guide du tri" de Citeo les points d'Apport Volontaire de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières. La carte sera mise à jour courant septembre avec le déploiement de nouveaux points d'apport.

[https://v2.citeo.com/consommateurs.../on-ne-lache-rien/...](https://v2.citeo.com/consommateurs.../on-ne-lache-rien/)

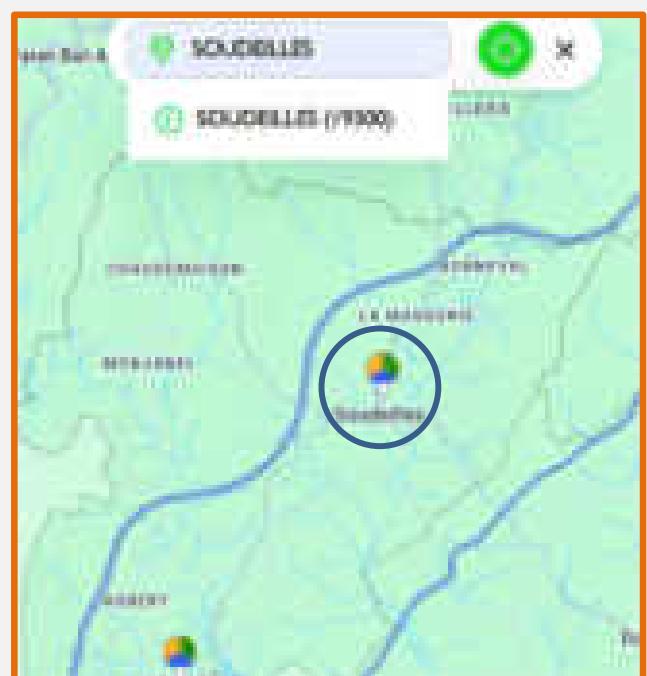
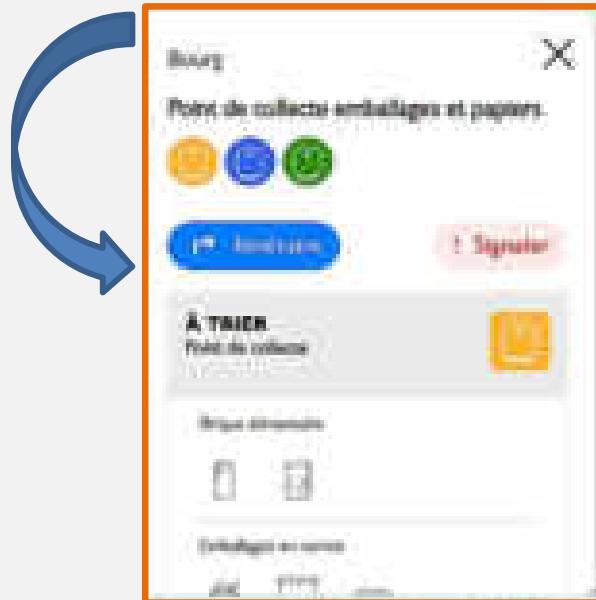


Cliquez sur "REGLES DE TRI" et renseignez votre code postal.



Cliquez sur le type de déchets.

Cliquez sur "point de collecte" et retrouvez les lieux de collecte de façon détaillée.



6. nouvelle arrivée

Nous avons la joie d'accueillir au sein de l'équipe communale notre nouvelle secrétaire de mairie Mme Vanessa NONY.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une longue carrière à nos côtés.



7. Buste Saint martin

Dans le cadre d'une exposition sur Le Moyen Âge du XIXe siècle, notre buste de Saint Martin exposé habituellement au sein de notre église, sera présenté au musée de Cluny à Paris, du 7 octobre 2025 au 11 janvier 2026.



1. Voirie



Après examen du budget 2025 et afin de maintenir l'équilibre des comptes, aucun projet de voirie ne sera réalisé en 2025.

Les prochains travaux sont reportés en 2026.

2. Eclairage public

La troisième tranche de travaux relative à l'éclairage public est terminée en totalité.

Une quatrième tranche est en cours d'initialisation afin que 100% de l'installation bénéficient d'un mode d'éclairage récent et économique.



3. Location communale



Suite au départ de notre locataire de la maison dite « PAREL », des travaux de rénovations ont été engagés. Une réfection totale de l'intérieur a été effectuée (peintures, placards, hotte, salle de bain, fenêtre de toit ...).



Des travaux de menuiserie sont également en prévision avec le remplacement de fenêtres et de la porte d'entrée.

Deux devis ont été établis, avec et sans pose. C'est l'entreprise Cassin d'Egletons qui a été retenue. La mairie financera uniquement l'achat des fournitures pour un montant d'environ 2100€ TTC. La pose sera réalisée par les employés communaux.

Le bien a été remis à la location.



4. Maraîchage

Dans le cadre du projet de maraîchage situé au lieu dit «Les Gannes », l'équipe municipale a engagé une discussion autour d'un partenariat avec la coopérative « La Ceinture Verte ».

Après plusieurs rencontres, la faisabilité du projet a été validée.

Un accord de principe a été signé permettant à la coopérative d'engager les demandes de financement nécessaires à la construction du projet.



La Ceinture Verte



Qu'est-ce que « La Ceinture Verte » ?

Leurs missions :

- Aménager des fermes agro-écologiques en périphérie des villes
- Accompagner à l'installation et à la réussite des nouveaux producteurs
- Structurer des filières au travers de projets innovants



Nos engagements :

- Assurer l'accès par la prise en charge des travaux de voirie (réalisés en 2024 – subvention 80%)
 - Le dessouchage d'une partie de la parcelle (réalisé)
 - La signature d'un bail emphytéotique de 50 ans
- L'implantation, l'aménagement, le recrutement du maraîcher sont assurés par la coopérative.

La commune met à disposition le terrain dans le cadre d'une location d'une durée de 50 ans et sera propriétaire de la totalité des installations au terme du contrat.

Le projet ne nécessite donc aucun investissement supplémentaire.

Une consultation définitive sera faite auprès du Conseil Municipal, en fin d'année, suite à l'affermissement de la proposition de La Ceinture Verte, dépendante des retours de devis, de l'étude précise d'implantation, des engagements des financeurs, de l'équilibre budgétaire et de l'accord des membres de la coopérative.

5. Réseau chaleur

La municipalité a approuvé l'installation d'un réseau chaleur qui alimentera les différents bâtiments communaux : école, mairie, atelier, salle des fêtes, appartements.

Le plafond des marchés négociés dépasse le montant des 100 000 €.

Nous avons donc dû respecter la procédure d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'accompagnement d'un bureau d'étude.

Deux réponses nous sont parvenues :

- ETS GIOUX pour un montant de 120 285€ HT
- ETS SOUBRANNE pour un montant de 98 537€ HT

A la proposition de l'entreprise Soubranne, différentes variantes nous ont été soumises pour un montant total de 22 856€ HT.

Ce qui porte le devis de l'entreprise à un montant total de 120 635€ HT.

L'entreprise retenue par le bureau d'étude est l'entreprise Gioux en fonction des critères d'expertise, des compétences et du tarif.

Les travaux débuteront mi-septembre et devraient être terminés fin d'année 2025.



6. Exploitation forestière



Une convention a été signée :

- pour la coupe d'épicéas atteints de scolyte au Puy de la Tourte
- Une éclaircie au sein du Massif de la Chirouze

La coupe de « Bois Energie » au lieu-dit de Bonneval a été réalisée et est en attente de broyage.

1. Comptes administratifs 2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 PRIMITIF PRINCIPAL					
Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Dépenses		Recettes	Dépenses		Recettes
Charges à caractère général	103 043,22 €	Produits de service	44 513,22 €	Immobilisations incorporelles	56 387,07 €
Charges de personnel	140 329,69 €	Impôts et taxes	126 239,68 €	Immobilisations corporelles en cours	- €
Atténuation de produits	3 251,00 €	Dotations et participations	125 990,71 €	Emprunts et dettes	16 116,82 €
Autres charges de gestion courante	39 343,98 €	Autres produits de gestion courante	42 371,79 €	Reste à réaliser	2 500,00 €
Charges financières	1 985,49 €	Produits exceptionnels	- €		
Dotation aux amortissements	792,00 €	Atténuation de charges	- €		
Virement à la section d'investissement	- 330,00 €				
Déficit de fonctionnement n-1	- €	Excédent de fonctionnement n-1	1 631,88 €	Solde d'exécution n-1	41 328,46 €
Total	288 415,38 €	Total	340 747,28 €	Total	116 332,35 €
RESULTATS DEFINITIFS			RESULTATS DEFINITIFS		
					-59 050,99 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT N-1					
Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Dépenses		Recettes	Dépenses		Recettes
Charges à caractère général	1 960,76 €	Produits de production	1 960,76 €	Immobilisations incorporelles	0,00 €
Charges de personnel	100 000,00 €	Charges de personnel	-	Immobilisations corporelles en cours	-
Atténuation de produits	11 079,00 €	Dotations et participations	11 079,00 €	Emprunts et dettes	2 236,22 €
Autres charges de gestion courante	13 091,39 €	Autres produits	-	Reste à réaliser	-
Charges financières	-	Opération ordre transfert entre sections	20 071,00 €		
Amortissements	-	Opération ordre transfert entre sections	20 071,00 €	Opération ordre transfert entre sections	20 071,00 €
Charges exceptionnelles	-				
Virement à la section d'investissement	- 330,00 €				
Déficit d'exécution n-1	- €	Excédent d'exploitation reporté n-1	30 032,00 €	Reste d'exécution n-1	2 941,22 €
Total	288 415,38 €	Total	28 176,40 €	Total	28 456,12 €
RESULTATS DEFINITIFS			RESULTATS DEFINITIFS		
					2 941,22 €

2. Budgets primitifs 2025

BUDGET PRIMITIF 2025 PRINCIPAL			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Charges à caractère général	104 850,00 €	Produits de service	45 980,00 €
Charges de personnel	142 400,00 €	Impôts et taxes	48 075,00 €
Atténuation de produits	3 500,00 €	Fiscalité locale	77 583,00 €
Autres charges de gestion courante	50 142,18 €	Dotations et participations	113 338,26 €
Charges financières	1 714,00 €	Autres produits de gestion courante	32 100,00 €
Dotation aux amortissements	2 000,00 €	Atténuation de charges	- €
Virement à la section d'investissement	12 470,08 €	Excédent de fonctionnement n-1	- €
Déficit de fonctionnement n-1	- €	Solde d'exécution n-1	53 382,91 €
Total	317 076,26 €	Total	317 076,26 €
RESULTATS DEFINITIFS		RESULTATS DEFINITIFS	
	- €		0,00 €

BUDGET PRIMITIF 2025 EAU ET ASSAINISSEMENT			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Charges à caractère général	12 292,00 €	Vente de produit (eau)	42 357,00 €
Charges de personnel	15 000,00 €	Charges de personnel	- €
Atténuation de produits	6 500,00 €	Subvention d'exploitation	- €
Autres charges de gestion courante	9 600,00 €	Autres produits	- €
Charges financières	- €	Opération ordre transfert entre section	10 071,00 €
Amortissements	1 000,00 €		
Charges exceptionnelles	10 009,93 €		
Virement à la section d'investissement	24 232,00 €		
Déficit d'exploitation reporté n-1	- €		
Total	78 633,93 €	Exéđent d'exploitation reporté n-1	26 205,93 €
RESULTATS DEFINITIFS		Total	78 633,93 €
	- €		
RESULTATS DEFINITIFS		Total	58 712,91 €
	- €		
RESULTATS DEFINITIFS		Total	58 712,91 €
	- €		0,00 €

Malgré des budgets alloués aux communes régulièrement rognés, nous arrivons tout de même sur notre commune de Soudeilles, à maintenir l'équilibre sans assommer nos concitoyens de taxes et en dosant de façon opportune les frais de fonctionnement et d'investissement.

Le budget «eau» de la commune est un budget annexe : il doit être équilibré et on ne peut pas transférer des fonds d'un budget annexe vers le budget principal de la commune.

1. Tarifs cantine



QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
0 à 1000€	1€
1001 à 2000€	2,50€
2000€ et plus	3,15€

L'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants instaurant une grille tarifaire progressive pour les cantines des écoles.

Les familles du RPI vont pouvoir en bénéficier, en fonction de leur quotient familial.

2. Taxe foncière



Le conseil municipal a voté une hausse de la taxe foncière sur les habitations secondaires. Le nouveau taux d'imposition sera donc de 5,73% au lieu de 5,20%.

3. Transfert de la compétence « eau »

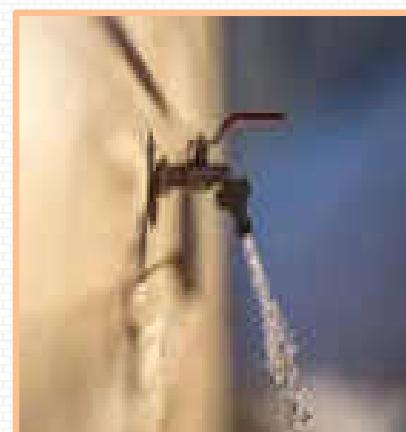
Est-ce que l'on souhaite conserver la compétence à l'échelle communale ?

La loi du 11 avril 2025 a assoupli les règles de transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement, rendant ce transfert désormais facultatif pour les communes.

Une étude a été transmise par la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières.

Suite à une discussion autour du rapport (prospective de coûts, analyse...), il est décidé d'attendre d'avoir plus d'éléments concernant les autres communes, l'agence de l'eau et ses financements, les exigences sanitaires (équipements, contrôle, responsabilité), et de se positionner courant Mars 2026.

A SAVOIR : Pour garder la compétence de l'eau, le tarif du m³ devra impérativement être fixé à 2 euros à minima, afin de bénéficier des subventions nécessaires à la réfection et l'entretien du réseau.



4. Abonnement eau

POUR RAPPEL !

Le taux de l'abonnement eau à changé : pourquoi ?

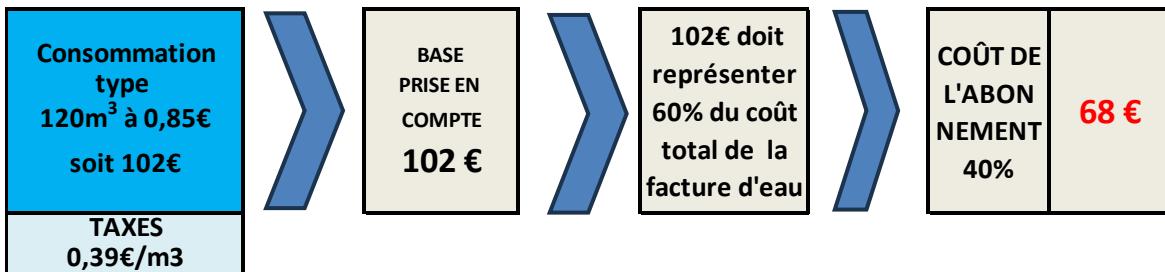
La loi de finance 2024 engage une réforme des redevances « eau et assainissement » afin de mieux connaître à terme, les efforts réalisés par les collectivités sur la gestion de leur réseau. Ces nouvelles redevances (qui remplacent les précédentes : voir les anciennes factures) sont au nombre de trois :

- Redevance « consommation d'eau » : 0,32€/m³
- Redevance « performance réseau » : 0,07€/m³
- Redevance « assainissement » : 0,105€/m³

Ces nouvelles redevances ne s'appliquent plus sur la consommation réelle d'eau comme les précédentes, mais sur la consommation type de 120m³ et doivent être incluses dans le calcul du montant de l'abonnement qui doit représenter 40% du montant total de la facture.

LE MODE DE CALCUL DOIT S'EFFECTUER SUR UNE CONSOMMATION TYPE DE 120M³ PAR FOYER

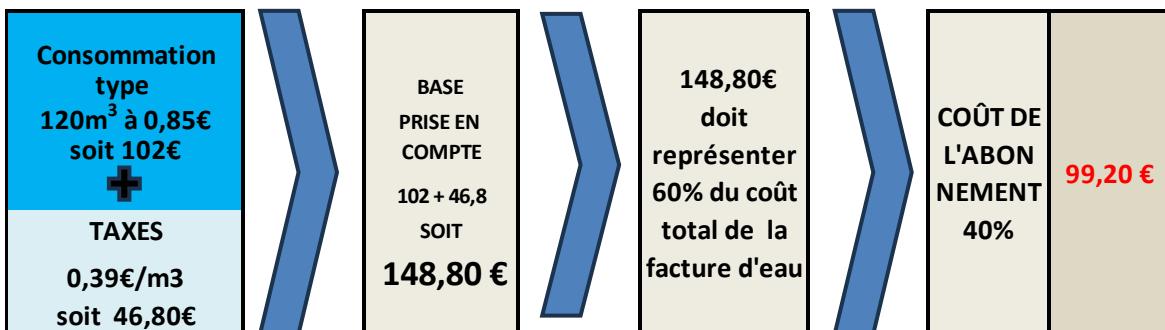
ANCIEN CALCUL



NOUVEAU CALCUL

Loi des finances 2024

La nouvelle loi oblige à inclure le coût des taxes dans la base de calcul, ce qui n'était pas le cas auparavant.



5. Voies Vertes Pâles

V

Sur plus de 1 200 km, les Voies Vertes Pâles vous invitent à flâner à la découverte de paysages bucoliques, de villages de charme, de lacs paisibles, de châteaux et de musées entre amis ou en famille. Elles sont dorénavant signalisées sur Soudeilles.



R

Qui peut circuler sur une VVP ?

Tout le monde :

- les piétons
- les cyclistes
- les voitures (à allure modérée)

C'est une voirie partagée, où chacun se respecte.

T

Est-ce qu'on peut rouler à vitesse normale sur une VVP ?

A circulation y est autorisée avec la limitation normale.

R Toutefois, les automobilistes doivent redoubler de vigilance car ils peuvent croiser des piétons et des vélos avec qui ils se partagent la voirie.

I Ils doivent modérer leur allure dès qu'ils rencontrent un piéton ou un vélo.

E

M

I

N

T

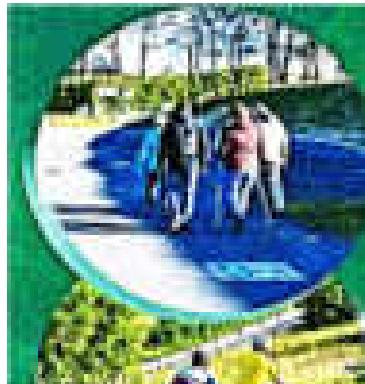
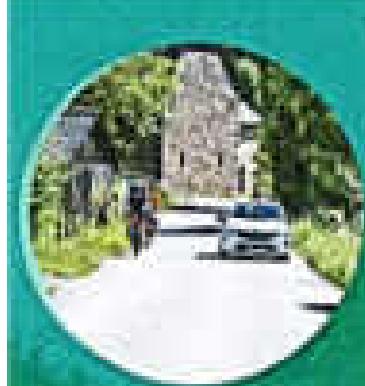
A

T

O

S

LES RÈGLES DE CONDUITE



Ce panneau précise à l'usager qu'il se trouve sur une voirie partagée entre les véhicules motorisés et les modes de déplacement doux (vélos, piétons).

Je suis en voiture

- J'anticipe et je suis conscient que je peux croiser des usagers en mobilité douce (vélos, piétons)
- J'adapte ma vitesse à la typologie de la route et aux usagers
- Je respecte les distances de sécurité
- Je respecte la signalisation et le Code de la Route

Je suis à vélo ou à pied

- Je suis visible et je réagissois en circonstances
- J'applique le Code de la Route et je communiqu mes intentions aux automobilistes
- Je ne roule pas à plus de deux de front et je me range en une seule file lorsque la circulation l'impose
- Je choisis un parcours adapté à ma condition physique
- Je respecte l'environnement et je ne jette ni emballages, ni déchets

6. Tarifs / Règlement location

Le tarif électricité des différentes locations communales (gîtes, Salle des Fêtes ...) : étant indexé sur le coût à charge de la mairie, celui-ci a été réévalué au 01/06/2025 à 0,30 € le KW au lieu de 0,50 €.



La mairie tient à rappeler qu'une caution de 50€ est demandée à tous les utilisateurs de la Salle des Fêtes. De nombreuses dérives ont été constatées quant à la remise en état des locaux. Si ce genre d'incident persiste, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer, voire de durcir les conditions d'accès à la location.

7. Pêche à l'aimant

La pêche à l'aimant attire de plus en plus de passionnés. Ce succès s'explique par son côté à la fois ludique, écologique et inattendu. Avec un simple aimant, on peut non seulement vivre l'adrénaline de la découverte, mais aussi participer activement au nettoyage des rivières et canaux français.

Mais derrière cette apparente simplicité, se cache une réalité plus complexe. Car les objets que vous ramenez à la surface ne sont pas toujours anodins. Certains peuvent être dangereux (munitions, armes), historiques (pièces, reliques) ou chargés d'enjeux patrimoniaux.

Dès lors, cette activité touche aux domaines sensibles de la sécurité publique et de la protection du patrimoine national. Et cela justifie une réglementation stricte.

De ce fait, par arrêté préfectoral du 01 juillet 2025, la pêche ferromagnétique ou pêche à l'aimant est interdite dans les cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau de toutes les communes du département de la Corrèze.



8. Usage du feu en période orange

ACTIVITES	PERIODICITE Du 01 octobre au 14 Novembre du 01 au 08 juillet	INTERDICTION Du 15 novembre au 03 Mars du 09 octobre au 08 Juillet	PERIODICITE Sur demande préfectorale
Arrivage des enfants en maternelle (avec masque d'hygiène)			
Transfert garde-creche des établissements		 sauf présence des dispositifs appropriés (masques...)	
Arrivage des enfants au point accueilli	 sauf psychomotricité thérapeutique	 sauf psychomotricité thérapeutique	 sauf accueilli dans thérapeutique
Arrivage des enfants des lieux de construction ou d'entre de la prévention	 respectivement par des professionnels	 respectivement par des professionnels	 respectivement par des professionnels
Retour école - Retour établissement - Retour centre	 sauf échanges nécessaires pour le travail	 sauf échanges nécessaires pour le travail	 sauf échanges nécessaires pour le travail
Retour école des personnes malades avec épreuve, feux et température	 à une distance minimale de 1m des autres élèves	 après les mesures d'hygiènes rigoureuses recommandées et à l'abri des zones sensibles sur interrogation	 respectivement dans des temps d'établissement régulièrement entrevus
Lâcher des bouteilles en plastique			
lancer des allumettes, cigarette des autres personnes mais également par comportement éthylique			
Sortir à son idée, tout type de produits imprédictables et matières très fragiles, produits d'explosions ou détonations, objets métalliques, gourmands			
Sortir dans des lieux, mais type de produits imprédictables et matières très fragiles, produits d'explosions ou détonations, objets métalliques, gourmands			
Se balader dans des lieux, mais type et les lieux dédiés cette/s comme dans des institutions industrielles			



9. Arrêté Usage de l'eau

ALERTE

A compter du 09 août 2025 notre commune passe en zone « alerte » en ce qui concerne l'utilisation de l'eau potable.
Quelles en sont les conséquences ?

V
-
R
E
G
A
L
E
M
E
N
T
A
T
I
O
N
S

UVAW	ALERTE	ALARME	CODE ROUGE
Arrosage des jardins privés	interdit de 10h à 18h	interdit de 10h à 18h	interdit
Arrosage des pelouses, espaces verturbulés fleuris, jardins d'agencements, balcons, terrasses, jardinières de fleurs	interdit de 10h à 18h	interdit	interdit
Remplissage des piscines privées	Arrosoage interdit des piscines individuelles hors première mise en eau des bassins existants et hors niveau le niveau des piscines existantes	interdit	interdit
Lavage des véhicules	interdit sauf dans les stations professionnelle	interdit sauf situation d'urgence pour la sécurité publique et pour des raisons sanitaires	interdit sauf situation d'urgence pour la sécurité publique et pour des raisons sanitaires
Lavage et nettoyage des façades, terrasses, parkings imperméabilisés, murs, escaliers et tuiles	interdit sauf situation d'urgence pour la sécurité publique et pour des raisons sanitaires	interdit sauf situation d'urgence pour la sécurité publique et pour des raisons sanitaires	interdit sauf situation d'urgence pour la sécurité publique et pour des raisons sanitaires
Maintenance de voiries (enlèvement, remplissage et vidange des plans d'eau)	interdit à l'exception des contraintes en raison des besoins hydrauliques autorisées ou dispensées d'un arrêt "bordé en bâche" implantées sur des cours d'eau non domestiqués qui peuvent contribuer à l'autosuffisance dans le cadre du strict respect de leur règlement d'eau	interdit à l'exception des contraintes en raison des besoins hydrauliques autorisées ou dispensées d'un arrêt "bordé en bâche" implantées sur des cours d'eau non domestiqués qui peuvent contribuer à l'autosuffisance dans le cadre du strict respect de leur règlement d'eau	interdit
Piscine	autorisée	autorisée	autorisée
Ramassage poubelle aquatique	autorisée	autorisée dans l'ensemble des cours d'eau et ruisseaux	autorisée dans l'ensemble des cours d'eau et ruisseaux

Pour tous renseignements sur l'usage de l'eau :



vigeau.gouv.fr

D'informer sur les restrictions d'eau en période de sécheresse

1. 111 ANS !!!

La mémoire collective soudeilloise, depuis la modeste parcelle que j'en partage, ne me semble pas avoir retenu l'existence de beaucoup de centenaires dans notre commune au siècle dernier. Trois seulement à ma connaissance, trois femmes, à savoir : Virginie Continsouza épouse Continsouza, du Monjanel, décédée en 1965, Marie-Louise Dubernard épouse Virolle, née à L'Hôpital, décédée en 1986 (à Péret, à 106 ans), Amélie Astord épouse Lac, du Cayre, décédée en 2002.

Néanmoins on peut présumer qu'il y eut d'autres centenaires durant les siècles antérieurs, et notamment des hommes. Jacques Remédie, le curé-chroniqueur de la paroisse, en mentionne un au milieu du XVII^e siècle à La Massonie, Léonard Coudert, mais à sa mort en 1651, sagement il lui attribue « cens ans ou environ ». Il ne saurait être plus affirmatif puisque le plus ancien registre paroissial de Soudeilles date de 1606. Cependant, les registres paroissiaux et municipaux permettent d'identifier un deuxième centenaire. Celui-ci, pour avoir vécu 107 ou 111 ans (selon deux sources distinctes) et étant mort en 1800, 1803 ou 1804, aurait donc connu le XVII^e, le XVIII^e et le XIX^e siècle... Qui dit mieux ?

Ce compatriote d'une d'inhabituelle longévité, de son nom PIERRE CHASSAIN, était cultivateur au Monjanel. Son nom s'écrivait aussi CHASSAING, CHASSEIN, CHASSEING, un patronyme occitan dérivé du gaulois CASSANOS puis du bas latin CASSANUS et désignant le CHÊNE et par suite la CHÊNAIE. S'il n'a pas usurpé son âge, ce Chassain a fait honneur à la robustesse légendaire de son arbre totémique. On rencontre des hameaux appelés « Le Chassaing » en Haute-Corrèze, par exemple à Grandsaigne et à Saint-Sulpice-les-Bois.

Comme il est avéré que ce patronyme de Chassain a été, avec ceux de Bordas et de Monjanel, l'un des trois noms de famille les plus donnés et sans doute portés à Soudeilles pendant deux siècles et demi, il est vraisemblable que des descendants de Pierre Chassain vivent en 2025 dans la commune, et en conséquence il est possible que je ne sois pas le seul à le compter parmi mes aïeux, sur la 9^{ème} branche de mon arbre généalogique du côté maternel.

Des incertitudes demeurent quant à sa naissance et à son décès malgré des précisions troublantes. A-t-on constamment affaire à un seul et même individu, ou bien plusieurs Pierre Chassain se chevauchent-ils,achevant par être confondus ? S'apercevoir après coup qu'un Pierre Chassain pourrait en cacher un autre ne serait pas une totale surprise. Il n'est pas rare sur le territoire de Soudeilles que des personnes aient porté les mêmes nom et prénom, souvent dans la même famille, parfois de père en fils puis en petit-fils, et parfois au sein d'une même fratrie après le décès d'un premier garçon ainsi nommé. Essayons d'y voir clair en nous penchant tout d'abord sur son décès, puisque c'est son âge qui intrigue, et sur le document qui l'atteste et qui est à la base de mon étonnement initial.

¹ « Il rendit son âme à Dieu – précise-t-il – sur la minuit d'entre la Purification de Notre Dame et le jour de St. Blaise au mois de février en la susdite année de mil six cent cinquante un » (orthographe modernisée). ADC, Soudeilles, BMS, 1606-1728.

² Alain Gintrac, Histoire démographique d'un village corrézien : Soudeilles (1610-1859). Thèse de Doctorat ès Sciences Économiques, Université de Bordeaux, 1970, tome 2, pp. 539-544.

Selon l'état-civil républicain alors en usage, Pierre Chassain s'est éteint le 2 pluviôse an 8, à deux heures du soir, dans sa maison du Monjanel, âgé de « CENT HONZE ANS ». C'est signé du maire et écrit ainsi de sa main en toutes lettres, quoique sans majuscules. Ramenée à notre calendrier grégorien, cette date correspond au 22 janvier 1800.

Selon une autre source officielle, il est décédé le 14 vendémiaire an 12, c'est-à-dire le 6 octobre 1803, sans information sur son âge. Et selon une troisième source que je ne parviens plus à localiser, ecclésiale ou cadastrale, il serait mort en 1804 à 107 ans. Mais s'agit-il du même Pierre Chassain ?

Si la première indication est exacte, Pierre Chassain serait venu au monde en 1688 ou 1689. Si c'est la troisième qui reflète la réalité, il serait né en 1697. Mais où ?

Son acte de mariage lève le mystère. Il s'est marié à Soudeilles le 13 janvier 1728 avec une jeune fille du Monjanel, Léonarde Parrot. Mais il n'est pas natif de Soudeilles, ses parents et lui-même étant réputés cultivateurs au village de la Gane, paroisse de Vedrennes. Par contre, il fait souche à Soudeilles.

L'acte de baptême de Léonarde Parrot, dressé par le curé Terriou, conservé dans le registre paroissial de Soudeilles, précise sa date de naissance : le 5 mars 1710, au Monjanel, fille d'Antoine Parrot et de Gaspare Rebeyrotte.

Quant à l'acte de baptême de son époux, le voici recopié tel quel du registre paroissial de Vedrennes, tenu par le curé Laporte :

« Le dix septième du mois de may de l'année mil sept cent cinq dans lesglise parroissiale de St. robert de Vedrennes a esté baptisé par moi curé de cette parroisse pierre chassain fils de leonard et de susanne vianés sa femme lequel estait né le jour precedent le parrain a esté pierre vianés la marraine jeanne chassain lesquels nont sceus signer ».

On remarque sur l'acte authentique que le prénom Pierre a été substitué à ceux de François devant Chassain et d'Étienne devant Vialaneix, François et Étienne étant biffés. Est-ce que, simple hypothèse, l'acte ayant été préalablement rédigé, le parrain n'aurait pas fait rectifier au dernier moment son propre prénom et obtenu, suite logique, que son filleul se prénomme comme lui ? Au cas où cela se serait produit – pure hypothèse, je le redis -, cela ne créerait un casse-tête pour le généalogiste que si un premier Pierre Chassain, issu des mêmes ADC, Soudeilles, NMD, 1793-1802. Signé : Antoine Monjanel, maire. Témoins, ne sachant pas signer : Jean Melon, 45 ans, et François Plas, 60 ans, cultivateurs au Monjanel. parents, était né à Vedrennes dix à quinze ans plus tôt. Hélas, le registre des baptêmes de la paroisse couvrant cette période paraît perdu.

Le Pierre Chassain né en 1705 va avoir 23 ans en 1728 quand il épouse Léonarde Parrot, qui va avoir 18 ans. Rien d'anormal dans cette union. Ils eurent six enfants. La date du décès de Léonarde Parrot est inconnue, très certainement antérieure à celle de son mari. Très bien, mais alors Pierre Chassain n'a pas fini centenaire ! D'après les documents retrouvés, par déduction il « n'aura vécu » (façon de dire) que 95 ans, au mieux 99 ans, et non pas 111 ans comme l'a assuré l'officier public de la commune, Antoine Monjanel. Un fort bel âge toutefois, ce qui a eu pour effet que son domaine du Monjanel, hérité des Parrot, est revenu directement à son petit-fils, un autre Pierre Chassain, sans transiter par son fils, alors décédé.

³ ADC, Soudeilles, NMD, 1793-1802. Signé : Antoine Monjanel, maire. Témoins, ne sachant pas signer : Jean Melon, 45 ans, et François Plas, 60 ans, cultivateurs au Monjanel.

⁴ ADC, Soudeilles, Tables décennales des décès du canton de Meymac, An 11-1812.

⁵ ADC, Soudeilles, BMS, 1727-1728.

⁶ La commune de Vedrennes a été rattachée à celle d'Égletons par ordonnance du 7 janvier 1831.

⁷ ADC, Soudeilles, BMS, 1606-1728.

⁸ ADC, Égletons, BMS, Vedrennes, 1645-1729.

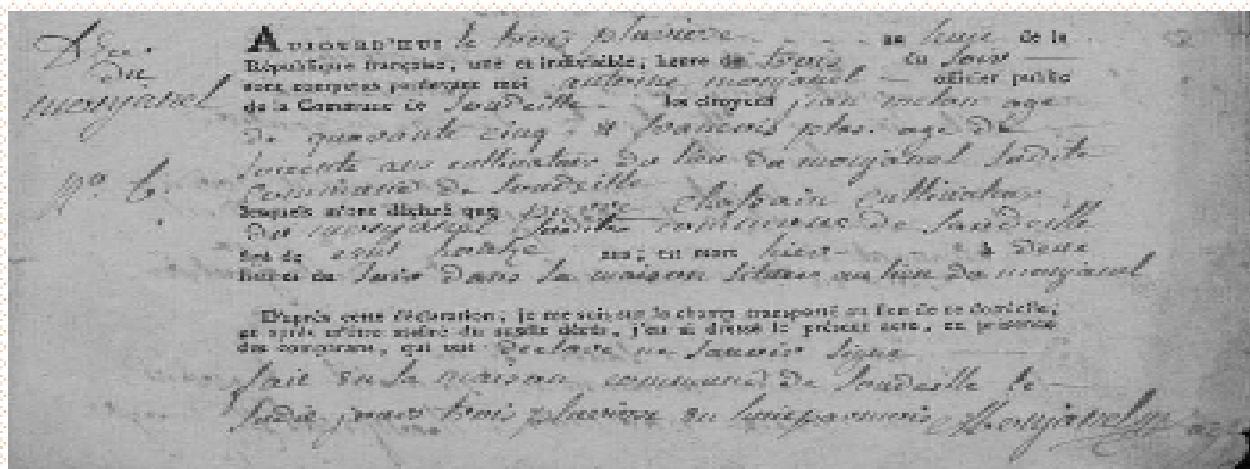
Cela dit, on ne voit pas ce qui aurait pu inciter le maire et les témoins du décès à tricher avec l'âge du défunt, ni sous Bonaparte ni sous Napoléon. Force est de supposer et d'admettre qu'aux yeux de toute la commune, Pierre Chassain était vieux, extrêmement vieux, devenu un vénérable vieillard, un Matusalem potentiel, un saint, pourquoi pas ? Un saint que le Créateur tardait à rappeler à lui. Mais pourquoi avancer une telle idée saugrenue ?

À cause d'une surprenante coïncidence. La maison qu'il habitait au Monjanel, et qui est aujourd'hui celle d'Odette Chassaing (Chezalviel), est dite de temps immémorial « Sa lo sante », soit « Chez le Saint ». Curieux, n'est-ce pas ? Il serait bon de savoir néanmoins si cette dénomination avait cours avant que Pierre Chassain ne s'y établisse, ou bien si elle s'est répandue à la fin de ses jours voire après sa mort, et cela je l'ignore.

Après ces explications qu'on peut juger confuses et tordues, je ne m'offusquerai pas que des lecteurs restent sceptiques sur la longévité conférée à Pierre Chassain, ainsi que sur son statut de doyen de la commune, toutes époques confondues, et qu'en toute logique ces lecteurs modifient d'eux-mêmes la ponctuation du titre de cet article : « 111 ans ??? ».

Quant aux autres, jusqu'à l'irruption d'une preuve d'erreur évidente, qu'ils continuent comme moi d'être éberlués par la performance de notre laboureur et de préférer les points d'exclamation aux points d'interrogation : « 111 ans !!! », quitte à se demander pêle-mêle : Quel secret détenait notre centenaire hors norme pour échapper si longtemps à la Faucheuse ? A-t-il établi en son temps un record national de longévité masculine ? Qui a bien pu lui damer le pion jadis ? N'a-t-il été détrôné que le 1^{er} juin 2024 par le « super-centenaire » Georges Thomas, décédé ce jour-là à Rochefort à l'âge de 112 ans et 195 jours ?

Paul ESTRADE



Vous pourrez découvrir au sein de notre mairie (disponibles à la vente) deux ouvrages de Paul Estrade :

- Soudeilles histoire et mémoire
- Soudeilles au passé simple



1. Le Puy de la Tourte

L'amicale du Puy de la Tourte (1er semestre 2025)

L'année 2025 apporte des nouvelles activités : nous vous présentons les réalisations du 1^{er} semestre 2025 ...

Assemblée générale : le 21 janvier 2025

Comme chaque année, l'assemblée générale a permis de faire le bilan de 2024. Madame DIAZON, présidente de l'Amicale, a présenté les travaux du bureau pour une bonne et heureuse année 2025 à toutes et à tous.

Sortie midi récréation : le 2 avril 2025 et le 7 mai 2025



Ces rencontres amicales avec les « Echabos » de Massiac ont été des moments de débat et d'échange autour de jeux de cartes et d'un goûter. Et à l'issue de ces occasions, nous avons fêté les 30 ans de M. REVEL, auxquels les 300 plus belles qui dit mieux ?

Le voyage à BOURGES : les 5 et 6 juin 2025



Depuis longtemps maintenant, les adhérents du Puy de la Tourte de SOUCHELLES et ceux de la Darnetalaise de DARMETTE se retrouvent pour partager le plaisir d'un voyage en commun.
Le choix s'est porté sur Bourges. Cette ville a été créée par le vicomte des Marchais de Bourges : une grande nature en plein cœur de Bourges, un véritable petit paradis de verdure, de jardins potagers...
Puis, par la visite de la cathédrale Saint-Etienne où on a été surpris par la longueur de sa nef et l'élégance de son transept, éléments qui marquent son unicité. Elle abrite un ensemble rare de vitraux.



Puis au programme du lendemain : un petit tour en bateau dans la ville mais aussi la visite du château d'Argy le Vieil et de ses jardins. Ce château a été construit à l'emplacement d'une fortresse plus ancienne.

Pour le 2nd semestre 2025...

Le septembre 2025 : sortie à Bort-les-Orgues avec les visites du barrage et de la tannerie, et une balade en vallée périgordine.

Les Mardiades, tous les 15 jours : rencontres conviviales entre « l'Amicale du Puy de la Tourte » et « Les Echabos » autour de jeux de cartes...

Décembre 2025 : le traditionnel repas de Noël.

2 . Chasse



En ce beau dimanche du 1er Juin 2025, l'association des chasseurs de Soudeilles a organisé un repas où furent conviés les propriétaires terriens de la commune, dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Une belle façon de les remercier!



La prochaine assemblée générale de la chasse se tiendra le 24 août à 9h.